

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 24 JUILLET 2020

Date de convocation : 20/07/2020, d'affichage : 20/07/2020,

Conseillers en exercice : 15, présents : 12, votants : 15,

L'an deux mil vingt, le 24 juillet à 18 heures 15 minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur **SLOSARCZYK** Florian, Maire en exercice,

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **BERTON** François, **BOURBIER** Fabien, **COCHENNEC** Audrey, **LESUEUR** Fabrice, **MEUNIER** Adélaïde, **POTIER** Bruno, **POULLE** Inès, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **SLOSARCZYK** Florian, **TALON** Vanessa, **VANDINI** Christophe,

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents excusés : **WARFIELD** Cécile, **LEMONNIER** Guillaume, **MICHEL** Mathieu

Avaient donné pouvoir : Mme **WARFIELD** Cécile à M. **SLOSARCZYK** Florian,

M. **LEMONNIER** Guillaume à M. **VANDINI** Christophe,

M. **MICHEL** Mathieu à M. **LESUEUR** Fabrice,

Mme **SIROT** Isabelle a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 JUIN 2020 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 05 juin 2020, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 JUILLET 2020 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 :

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 : statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 : statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut prendre part au vote du compte administratif 2019 présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Monsieur POTIER Bruno est désigné à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2019 comme suit :

Recettes de fonctionnement : 984 147,58 euros.
Dépenses de fonctionnement : 539 594,17 euros.

Recettes d'investissement : 121 974,50 euros.
Dépenses d'investissement : 298 575,13 euros.

Excédent de fonctionnement 2019 : 444 553,41 euros.
Déficit d'investissement 2019 : 176 600,63 euros.
Excédent global 2019 : 267 952,78 euros.

Restes à réaliser 2019 en recettes d'investissement : 123 188,00 euros.
Restes à réaliser 2019 en dépenses d'investissement : 131 632,00 euros.

Ce compte administratif 2019 est en conformité avec le compte de gestion 2019 dressé par le receveur municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Décide, à l'unanimité des conseillers municipaux présents,

d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2019 soit : 444 533,41 euros en section de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 (recettes de fonctionnement : article R 002).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire les taux communaux 2019 en 2020, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,76 %,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,87 %,

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 13,84 %.

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu au compte 73111 de la nomenclature M14 de : 198 544 euros pour l'exercice 2020

SUBVENTIONS 2020 :

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions au titre de l'année 2020 aux associations suivantes :

La Coopérative scolaire : 1054 €, La recherche sur le Cancer à Lille : 125 €, Les Anciens Combattants de Muille-villette : 350 €, Les Donneurs de Sang : 50 €, La Croix Rouge de Ham : 50 €, Les Aînés du Millénaire : 350 €, , La clairière de Ham : 50 €, Les Restaurants du Cœur : 150 €, Muille VTT du Pays Hamois : 350 €, Association Française des sclérosés en plaques : 75 €, l'association Yokis : 2678 €, Muille en Fête : 2574 €, l'Admr d'Esmerly-Hallon : 1272 €, l'association des Maires de la Somme : 220 €, subventions exceptionnelles ou associations diverses : 4652 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Après lecture faite des prévisions budgétaires 2020, et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget 2020 comme suit :

- recettes de fonctionnement : 1 106 628,00 euros,
- dépenses de fonctionnement : 1 106628,00 euros,
- recettes d'investissement : 728 746,00 euros,
- dépenses d'investissement : 728 746,00 euros.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET (30 HEURES) POUR REMPLACEMENT D'AGENTS ABSENTS :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de créer un poste d'adjoint technique territorial à raison de 30 heures hebdomadaires afin de pouvoir remplacer les agents qui sont absents pour toute autre cause que l'arrêt maladie.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos du Maire, et considérant la nécessité de créer ce poste, à l'unanimité des membres présents,

- décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 30 heures par semaine afin de pourvoir au remplacement d'agents absents à compter du 1^{er} août 2020,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

SUPPRESSION DE LA REGIE POUR MANIFESTATIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire fait savoir que la régie pour manifestations communales a été créée par décision du conseil municipal le 13 mai 2013.

Il s'avère que depuis la mise en place de cette régie, celle-ci n'a pratiquement jamais fonctionné, ce qui la rend inutile.

Le conseil municipal, après avoir écouté les propose du Maire et après discussion, décide à l'unanimité des membres présents de supprimer la régie pour manifestations communales.

QUALITE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE :

Monsieur le Maire fait savoir qu'un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 22 avril 2020 à la clinique vétérinaire, 40 rue de Paris à Muille-Villette.

La conclusion de ce contrôle est la suivante : l'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le conseil municipal en prend bonne note.

AIDE EXCEPTIONNELLE D'UNE PARTIE DES FRAIS FUNERAIRES :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la commune de Muille-Villette a pris en charge la partie avis de décès et publication dans la presse pour le faire part du décès de Mme TREFCON Virginie pour un montant de 252,96 €. Le devis avait été signé le 16 avril 2020.

Le conseil municipal en prend bonne note.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ENERGIE (GAZ) AVEC LA S.A. ENGIE POUR UNE DUREE DE 4 ANS A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2020 :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le contrat de fourniture de gaz passé avec la S.A. ENGIE est arrivé à échéance le 31 mai 2020.

Ce contrat concerne l'école et la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du marché de vente de gaz (conditions particulières, annexes et conditions générales de vente), préparé par la S.A. ENGIE, et après en avoir discuté,

Décide, à l'unanimité des membres présents, de renouveler le contrat de fourniture de gaz avec la S.A. ENGIE pour l'école et la salle polyvalente, pour une durée de 4 (quatre) ans à compter du 1^{er} juin 2020,

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour signer le présent contrat et toutes les pièces annexes s'y rapportant.

ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LA MAIRIE :

Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant l'acquisition de divers matériels informatiques pour le compte de la mairie de Muille-Villette, établi par la SARL TECNILOG INFORMATIQUE, pour un montant hors taxes de 3759,00 € HT (4510,80 € TTC).

Le conseil municipal, après avoir entendu les propos du Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis.

Monsieur le Maire précise que cette somme a été votée au budget 2020 en section d'investissement en dépenses à l'article C/2183 programme 104.

INFORMATIONS DIVERSES :

Entretien des caniveaux :

Il est proposé au conseil municipal de faire un essai d'entretien des caniveaux de la rue de Paris avec un camion équipé d'une balayeuse. Cette opération qui jusqu'à présent était réalisée par les employés communaux permettra de dégager du temps pour exécuter divers travaux de peinture. Le conseil municipal après en avoir débattu donne son accord à l'unanimité.

Rue de Flamicourt :

Suite aux inondations qui ont pu être constatées dans le point bas de cette rue ces dernières années une étude devrait être lancée pour comprendre la ou les causes de ces inondations.

Il est proposé au conseil municipal de prendre contact avec la société GINGER Burgeap dès la rentrée de septembre afin d'organiser une réunion pour exposer la situation et définir le périmètre de cette étude. Préalablement à cette réunion il est important de collecter tous les éléments qui pourront servir à cette étude (dates et photos prises lors des inondations, etc...).

City stade :

Pour mieux gérer l'accès au city stade une demande de devis est en cours pour l'achat d'une serrure à code mécanique et d'un ferme porte qui seront mis en place sur le portail d'entrée du city stade.

Parking et accessibilité église :

Le plan présenté fin 2019 pour l'obtention d'une subvention a été jugé incomplet par le service accessibilité de la DDTM et devra être représenté pour la réalisation de cette opération courant 2021.

Le plan et les devis sont en cours.